ID: 059-215901281-20240613-CM2406D10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM SÉANCE DU 13 JUIN 2024

Date de la convocation 7 juin 2024



EFFECTIF LEGAL:

EFFECTIF EN EXERCICE:

EFFECTIF VOTANT:

12

19

19

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à dis neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Christian Mathon, maire

Etalent présents : Ch. MATHON, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, M. BILLOIR, P. MOUCHON, F. VAN LAETHEM, J. BODOUIN, A. KIMOUR,

Etalent absents: F. TREDEZ, J. AGNIERAY, K. UDRY

Ont donné pouvoir: S. DUMORTIER>pouvoir F. VAN LAETHEM, G. OUDAERT>pouvoir MC. FICHELLE, C. CABY>pouvoir à T. WIDHEN, N. ROUBAUD>pouvoir à A. KIMOUR

Quorum: OUI

Secrétaire de séance : MC. FICHELLE

OBJET: Concert: BACH, Passion selon Saint Jean. Modalités du financement participatif citoyen.

Numéro de la délibération : CM2406-D10

PRÉAMBULE.

En 2024, la *Passion selon Saint Jean BWV 245* de Jean-Sébastien BACH fête son tricentenaire. L'œuvre a été composée durant la première année où BACH fut cantor de l'église Saint-Thomas de LEIPZIG et jouée dans le même lieu pour la première fois le Vendredi Saint 1724, soit le 07 avril. Sa durée est d'environ deux heures.

Il s'agit de l'une des plus grandes œuvres de BACH.

INTERCOMMUNALITÉ: FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE

Sous réserve de financement, Capinghem souhaite inscrire son projet de concert dans l'intercommunalité avec ENNETIÈRES-EN-WEPPES, où sera donné le concert le dimanche 17 novembre 2024 (église Saint-Martin, d'une capacité de 400 places), en faisant intervenir différents acteurs et services, notamment les services Enfance et Jeunesse des et CCAS des communes, pour sensibiliser le jeune public et offrir l'accessibilité culturelle aux personnes à mobilité réduite et personnes fragilisées.

LE DON PAR FINANCEMENT PARTICIPATIF CITOYEN

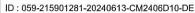
Dans un contexte de difficultés structurelles des collectivités pour trouver des financements, et de dépendances au secteur bancaire et aux marchés financiers, le financement participatif peut être une ressource alternative.

De plus, au-delà d'une diversification des financements, il permet de remettre le citoyen au cœur du débat politique et est, en ce sens, un véritable outil de démocratisation pour donner un sens et une réalité à la gestion participative directe des citoyens sur des projets bien identifiés.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024



Le décret n°2015-16701 du 16 décembre 2015 a ouvert l'accès au financement participatif aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics en leur permettant de « confier l'encaissement de leurs recettes à un organisme public ou privé » et notamment les revenus « tirés d'un projet de financement participatif au profit d'un service public culturel éducatif, social ou solidaire ».

Le recours à des sources alternatives ou complémentaires de financements constitue une voie de diversification de ressources de plus en plus plébiscitée par les collectivités et les établissements publics. Ainsi le don par financement participatif a pour dessein :

- De renforcer le lien de co-construction en incluant les personnes dans les projets publics
- D'impulser une dynamique et une mobilisation citoyenne autour de projets de biens communs.

Le don sera effectué à l'ordre de la Régie Animation Locale de Capinghem (versement par chèque, numéraire ou par virement bancaire). À sa réception, la VILLE DE CAPINGHEM établira les contreparties listées ci-dessous et enverra au donateur une demande d'autorisation de diffusion de son identité sur les supports de communication (cf annexe BACH-2024-06-13-2).

À noter que le don ne donne pas droit à une déduction fiscale.

| N.14A | |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1)150 euros | Une place offerte pour le concert. Diffusion du nom du donateur avec son autorisation dans le livret du programme. |
| 2)200 euros | Deux places offertes pour le concert. Diffusion du nom du donateur avec son autorisation dans le livret du programme. |
| 3)300 euros | Trois places offertes pour le concert. Diffusion du nom du donateur avec son autorisation dans le livret du programme. |
| 4)500 euros | Quatre places offertes pour le concert. Diffusion du nom du donateur avec son autorisation dans le livret du programme. Diffusion du nom du donateur sur la page dédiée au concert de Bach (site Internet de Capinghem). Diffusion du nom du donateur avec son autorisation dans le journal municipal (tirage approximatif à 1700 exemplaires) |
| 5) 1000 euros | Cinq places offertes pour le concert. Diffusion du nom du donateur avec son autorisation dans le livret du programme, Diffusion du nom du donateur sur la page dédiée au concert de Bach (site Internet de Capinghem). Diffusion du nom du donateur avec son autorisation dans le journal municipal (tirage approximatif à 1700 exemplaires) |
| 6) Plus de 1000 euros | Merci de contacter la mairie de Capinghem. |

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2071

ID: 059-215901281-20240613-CM2406D10-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait de l'équipe municipale de créer les conditions de la participation des Capinghemmois.es et habitants extérieurs à la vie de la commune,

Considérant la volonté de la commune de recourir au don du financement participatif citoyen afin de préserver l'équilibre budgétaire,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après délibération,

Approuve les modalités du financement participatif citoyen sous forme de don;

Charge Monsieur le Maire et le Comptable Public assignataire d'Armentières à exécuter, chacun en ce qui le concerne, la présente décision.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Résultat du vote :

Pour: 0

Contre: 0

Abstention:0

Unanimité: 16

Marie Claude FICHELLE Secrétaire de séance

Didl

Christian MATHON Maire de Capinghem

Certifié conforme, Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné, Le président de séance



J.-S. BACH

Passion selon Saint Jean BWV 245

Concert prévu en l'église Saint-Martin d'Ennetières-en-Weppes le dimanche 17 novembre 2024

CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 JUIN 2024

ANNEXE BACH-2024-06-13-2

FINANCEMENT
PARTICIPATIF CITOYEN

DEMANDE D'AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IDENTITÉ DU DONATEUR

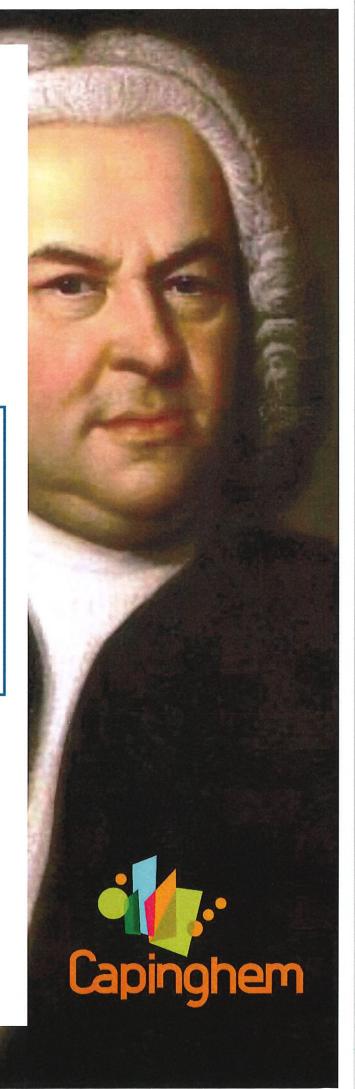
MAIRIE DE CAPINGHEM 58 bis rue Poincaré 59160 CAPINGHEM

Contact administratif:

Fabien HENNION

Téléphone: 03 74 31 03 96

Courriel: fabien.hennion@ville-capinghem.fr



DEMANDE D'AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IDENTITÉ DU DONATEUR

| ENTRE LES SOUSSIGNES : | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| NOM ET PRENOM DU DONATEUR | |
| ADRESSE | |
| Ci-après dénommée « LE DONATEUR » | |
| ET | |
| La Ville de CAPINGHEM | |
| Numéro SIRET : 21590128100018 - Code APE : 8411 Z | |
| Adresse : 58 bis rue Poincaré – 59160 CAPINGHEM | |
| Représentée par Monsieur Christian MATHON, Maire de Capinghem, agissant en vertu c | de la délibération du 27 mai 2020, |
| Ci-après dénommée « LA VILLE DE CAPINGHEM » | |
| PRÉAMBULE | |
| LE DONATEUR autorise LA VILLE DE CAPINGHEM à diffuser son nom et prénom dans le c la <i>Passion selon Saint Jean</i> de Jean-Sébastien BACH le dimanche 17 novembre 2024 en l' son don s'élevant à : | 'église Saint-Martin d'Ennetières-en-Weppes pour |
| sur le livret du programme (tirage à environ 450 exemplaires): oui no dans le bulletin municipal (tirage à environ 1700 exemplaires, si le don est oui non sur la page dédiée à Bach (site Internet de la commune de Capinghem, si le don oui non | au moins égal à 500 euros / cinq cents euros) : |
| À noter que le montant du don ne sera pas divulgué. | |
| Vous acceptez que la mairie de Capinghem mémorise et utilise vos données person d'améliorer votre expérience et vos interactions avec ses services. En l'occurrence, vous occasionnellement avec vous s'il le juge opportun afin de vous informer ses dernières ac coordonnées collectées dans le formulaire. Afin de protéger la confidentialité de vos s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de Pour exercer vos droits, notamment de retrait de consentement a l'utilisation de vocontacter la mairie de Capinghem au 03 20 92 17 66. | autorisez la mairie de Capinghem à communiquer stualités, ses actions et ses appels aux dons, via les s données personnelles, la mairie de Capinghem avec d'autres entités, entreprises ou organismes, 2018 sur la protection des données personnelles. |
| Fait en trois exemplaires, à CAPINGHEM, le | |
| (Faire précéder la mention « lu et approuvé ») | |
| Nom et prénom du donateur | Monsieur Christian MATHON |